

22/06 : LES DECHETERIES REORGANISENT LEUR FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du PRA (Plan de Reprise d'Activités), mis en place par la collectivité au lendemain du déconfinement, l'organisation des déchèteries franchit une nouvelle étape vers un retour à la normale.

Une nouvelle étape dans le PRA

A partir du lundi 22 juin, toutes les déchèteries du Cotentin reviendront à un format en accès libre. Les prises de rendez-vous via ecodechets.com, les déviations et voies d'accès spécifiques ne seront donc plus effectives.

Les horaires d'ouverture de 9h à 17h30 sans interruption méridienne pour les trois déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin et de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 pour les 12 autres déchèteries seront maintenus. Ainsi, la fermeture des sites les dimanches et jours fériés reste effective.

Etant encore dans une situation transitoire, l'ensemble des déchèteries reste accessible aux 185 000 habitants du Cotentin. Aucune présentation de carte d'accès ne sera demandée aux usagers, particuliers comme professionnels.

Les entreprises et professionnels sont autorisés à accéder aux sites dans les conditions financières habituelles.

Nouvelle organisation

Le passage à cette nouvelle phase nécessite la mise en place d'une réorganisation des jours d'ouverture des déchèteries.

Ainsi, à partir du **lundi 22 juin**, les jours d'ouverture des déchèteries seront les suivantes :

- **Anneville-en-Saire, Port-Bail, les Moitiers d'Allonne, Gréville-Hague et Cherbourg-en-Cotentin** (Tourlaville, Octeville, Querqueville) : pas de journées de fermeture ; ouverture du lundi au samedi ;
- **Martinvast, Varouville et Valognes** : fermeture les mardis ;
- **Bricquebec, Les Pieux** : fermeture les jeudis ;
- **Le Ham et Rauville-la-Place** : fermeture les mardis et jeudis ;
- **Héauville** : fermeture les samedis.

Rappel des mesures barrières

Pour garantir la sécurité de tous, la collectivité maintient la mise en place des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières.

Ainsi, afin de respecter ces mesures **les règles suivantes devront être obligatoirement appliquées :**

- Les accès en haut de quai seront limités à 1 véhicule maximum par benne de déchets ;
- Les agents n'aideront pas à décharger les véhicules et se contenteront de guider les usagers ;
- Les outils mis généralement à disposition des usagers seront retirés (balais, pelles, fourches, etc.). Ils devront donc être apportés par les usagers ;
- Le port du masque et de gants pour les usagers est recommandé.

L'agglomération appelle les usagers au respect de ces consignes tout en faisant preuve de civisme.